

# Assurance-santé personnelle

MANITOBA

En vigueur le 1 avril 2024

## Tarifs mensuels – nouveaux Clients et Clients existants

Âge	Régime de base	Régime standard	Régime standard avec soins dentaires	Régime amélioré	Régime amélioré avec soins dentaires	Hospitalisation en chambre à 2 lits
<b>Tarif individuel</b>						
<30	49,45 \$	76,15 \$	103,89 \$	94,85 \$	154,40 \$	1,44 \$
30-44	50,42	76,15	103,89	94,85	154,40	1,63
45-54	58,97	90,96	124,09	107,43	186,29	1,63
55-59	61,86	85,09	116,07	102,16	177,22	2,51
60-64	66,30	91,16	124,38	115,32	186,57	3,05
65-69	69,72	78,97	114,80	95,71	171,51	4,31
<b>Tarif pour couple (par personne)</b>						
<30	44,49	68,54	93,51	85,37	138,96	1,28
30-44	45,39	68,54	93,51	85,37	138,96	1,46
45-54	53,07	81,89	111,69	96,68	167,68	1,46
55-59	55,68	76,58	104,46	91,95	159,50	2,26
60-64	59,68	82,06	111,95	103,78	167,91	2,77
65-69	62,74	71,08	103,33	86,14	154,35	3,90
<b>Tarif pour enfant (par enfant)</b>						
0-20	18,67	26,60	36,91	37,63	63,92	0,99

## Tarifs mensuels – Clients existants de 70 ans et plus

<b>Tarif individuel – renouvellement</b>						
70-74	82,49	88,56	128,72	110,86	201,19	5,37
75-79	88,31	88,96	131,94	110,20	195,97	6,47
80-84	94,36	97,97	142,40	122,61	211,69	7,69
85+	112,20	116,58	169,46	141,80	252,18	13,50
<b>Tarif pour couple (par personne) – renouvellement</b>						
70-74	74,26	79,71	115,85	99,78	181,07	4,85
75-79	79,49	80,08	118,76	99,18	176,38	5,69
80-84	84,93	88,17	128,17	110,35	190,52	6,93
85+	100,98	104,93	152,52	127,62	226,96	12,13

## Renseignements supplémentaires

- Pour calculer le tarif mensuel pour votre famille, utilisez le tarif applicable à l'âge de chaque personne. Le tarif pour enfant s'applique à chaque enfant couvert.
- Le tarif pour couple s'applique quand vous souhaitez avoir une couverture pour vous-même et votre conjoint ou partenaire. Nous utilisons votre âge et celui de votre conjoint ou partenaire pour calculer le tarif.
- Si vous choisissez l'option Hospitalisation en chambre à 2 lits, n'oubliez pas d'ajouter le tarif applicable.
- Pour connaître le tarif annuel, multipliez le tarif mensuel par 12.
- Nous pouvons établir des contrats jusqu'à ce que vous ayez atteint l'âge de 69 ans.
- Les tarifs augmentent quand vous changez de groupe d'âge lors du renouvellement de votre contrat. Chaque année, nous révisons les tarifs, qui sont susceptibles de changer.
- Les tarifs varient selon les provinces. Communiquez avec nous quand vous déménagez dans une autre province pour que nous vous donnions votre nouveau tarif. Nous utiliserons votre nouveau tarif dès que vous aurez déménagé.
- Nous avons préparé ce document à titre informatif. Il ne s'agit pas d'une offre d'assurance. Il ne fait partie d'aucun contrat que nous pourrions établir ultérieurement.